

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 25 novembre 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Christian Thauvette, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, le directeur général adjoint, Raymond Malo, le conseiller en communication Simon Richard et la directrice générale adjointe, madame Mylène Blais.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

15-11-25-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 33.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-11-25-02

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 18.4. « Dossier pipelines : appui de la MRC à la Nation Mohawk faisant suite à la présentation du Grand chef Serge Simon Otsi », 18.5. « Entente en médiation culturelle ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015 : ADOPTION

15-11-25-03

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015 : ADOPTION

15-11-25-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 octobre 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. **BUDGET 2016**

5.1 ADOPTION DU BUDGET PAR PARTIE

Monsieur le directeur général présente le budget 2016 dans sa version détaillée, conformément aux dispositions du « Manuel de la présentation de l'information financière municipale ».

Partie 1 Ensemble des municipalités

15-11-25-05

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 2 Évaluation foncière : 19 municipalités

15-11-25-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 3 Matières résiduelles ultimes - Bacs

Aucun montant budgété pour l'exercice financier 2016.

Partie 4 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique) : 8 municipalités

15-11-25-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 5 Cours d'eau – obstruction : 9 municipalités

15-11-25-08

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 6 Cours d'eau – entretien : 19 municipalités

15-11-25-09

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adopter** la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 7 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : 10 municipalités

15-11-25-10

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

Partie 8 Anges des Parcs : 22 municipalités

15-11-25-11

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.



Partie 9 Culture : 21 municipalités

15-11-25-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2016.

Proposition adoptée.

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 225 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2016 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : ADOPTION

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU Qu'un avis a été donné le 10 novembre 2015 par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à l'article 445 alinéa 4 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a procédé à la lecture du règlement conformément au Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-13

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **qu**'un règlement portant le numéro 225 **soit adopté** et **qu'il soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.7, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2015. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2014. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal (législation), l'administration générale, la sécurité publique, l'aménagement, la sécurité incendie et les équipements régionaux.

2.2 Centre local de développement (CLD)

La quote-part du Centre local de développement est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2015 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2015 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2015.

2.3 Collecte sélective, environnement et matières résiduelles

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement et matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

Initiales du SEC. TRES No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq cents dollars (500 \$). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 <u>Services 9-1-1 et 3-1-1</u>

La quote-part pour les services 9-1-1 et 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2015.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la Loi sur les compétences municipales.

2.7 Écocentres

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2015.

2.8 <u>Collecte des matières organiques</u>

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2015.

PARTIE 2

2.9 <u>Évaluation foncière</u>

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation déposé en septembre 2014.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-Fortune, Rigaud, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.10 <u>Matières résiduelles ultimes - Bacs</u>

Aucune quote-part en 2016.

PARTIE 4

2.11 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

La quote-part relative aux infrastructures, aux équipements et à l'entretien du tronc commun et des tronçons locaux, comme décrite à l'entente intermunicipale, est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion, en fonction de leur richesse foncière uniformisée, déduction faite de la quote-part de la MRC fixée à cinq et quarante-deux centièmes pour cent (5.42 %) de ces dépenses, laquelle est prise à même les frais généraux.





Cette quote-part sera facturée 50 % en début d'année et 50 % à la fin de l'année.

PARTIE 5

2.12 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique, situées dans le bassin de ce cours d'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 6

2.13 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, Pointe-Fortune, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 7

2.14 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée selon le coût réel des contributions pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Zotique et Vaudreuil-Dorion.

PARTIE 8

2.15 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2015 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 9

2.16 <u>Culture</u>

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2015, sauf pour la ville de Saint-Lazare et la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



JEAN A. LALONDE, Préfet

MYLÈNE BLAIS,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Adopté	à	la	séance	ordinaire	du	conseil	de	la	MRC	de	Vaudreuil-Soulanges	le
25 nove	mb	re.	2015.									

Entré en vigueur le _____

Proposition adoptée.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1 LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

15-11-25-14

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-11-25.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-11-25, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 CALENDRIERS DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-15

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** les calendriers relatifs à la tenue des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour 2016 **soient adoptés** comme décrit ci-dessous;

qu'un avis public du contenu des présents calendriers soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.



CALENDRIER	CALENDRIER				
DES SÉANCES ORDINAIRES	DES SÉANCES ORDINAIRES				
DU CONSEIL 2016	DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2016				
(le mercredi à 19 h 30)	(le mercredi à 13 h)				
 27 janvier 24 février 30 mars (5^e mercredi) 20 avril (3^e mercredi) 25 mai 15 juin (3^e mercredi) Juillet - aucune séance 17 août (3^e mercredi) 21 septembre (3^e mercredi) 12 octobre (2^e mercredi) 30 novembre (5^e mercredi) 	 20 janvier (3^e mercredi) 10 février 23 mars (4^e mercredi) 13 avril 11 mai 1^{er} juin (1^{er} mercredi) 6 juillet (1^{er} mercredi) 17 août (3^e mercredi) 7 septembre (1^{er} mercredi) 12 octobre 9 novembre 7 décembre (1^{er} mercredi) 				

Proposition adoptée.

7.2.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'IMPARTITION ET L'HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la fin du contrat actuel en février 2016;

CONSIDÉRANT la préparation d'un devis afin de procéder à l'appel d'offres public pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services des technologies de l'information (TI);

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-16

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Aline Guillotte et résolu d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder audit appel d'offres public et d'approuver la grille et les critères d'évaluation tels que présentés.

Proposition adoptée.

7.2.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 195-3 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 195, 195-1 ET 195-2 : AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT À 1 400 000 \$: ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 195-3 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 195, 195-1 ET 195-2

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a constitué un fonds de roulement de cent quatre-vingts mille dollars (180 000 \$) en octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a augmenté le fonds de roulement à sept cent mille dollars (700 000 \$) en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a augmenté le fonds de roulement à un million de dollars (1 000 000 \$) en mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094 du *Code municipal du Québec*, une municipalité régionale de comté peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, augmenter son fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires afin d'augmenter le fonds de roulement sont disponibles au fonds environnement;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur **Marc Roy** à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 2 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS.

15-11-25-17

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **qu**'un règlement portant le numéro 195-3 **soit adopté** et **qu'il soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le Règlement numéro 195, modifié par le Règlement numéro 195-1, modifié par le Règlement 195-2, est de nouveau modifié à l'article 2.1 en remplaçant le nombre 1 000 000 \$ (un million de dollars) par le nombre 1 400 000 \$ et en ajoutant les mots « un million quatre cent mille dollars » avant le nombre.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

JEAN A. LALONDE Préfet

MYLÈNE BLAIS, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 novembre 2015.

Entré en vigueur le _____

Proposition adoptée.

7.2.4 PISTE CYCLABLE SOULANGES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POSITIONNEMENT

15-11-25-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **accorde**, en 2016, une subvention de vingtcinq mille dollars (25 000 \$) pris à même le fonds des politiques.

Proposition adoptée.

7.2.5 RÉPONSE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) À LA TAXATION DES PIPELINES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose le document.

8. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1.1 RAPPORT ANNUEL ANGES DES PARCS : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose le document.



10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

10.2.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit réviser son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Vu l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie* précisant que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit faire l'objet d'une consultation publique;

POUR CES MOTIFS.

15-11-25-19

Il est proposé par monsieur Robert Grimaudo, appuyé par monsieur Jean-Pierre Daoust et résolu d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie aux fins de la consultation publique;

De nommer les membres élus du comité de sécurité incendie et civile comme membres de la commission de consultation, soit monsieur Patrick Bousez, président et messieurs Gilles Santerre, Robert Grimaudo, Daniel Beaupré, Yvan Cardinal et Hans Gruenwald Jr:

Que la consultation publique se tienne le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Clet.

Proposition adoptée.

10.2.2 SÉCURISATION ET OPTIMISATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur du réseau de télécommunication recommande de sécuriser et d'optimiser le réseau de télécommunication par l'implantation d'un nouveau site relais;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Centre de Téléphone Mobile (CTM) pour l'installation d'un site relais et d'une infrastructure d'antenne à la nouvelle caserne de la ville de Saint-Lazare:

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

CONSIDÉRANT l'annulation du contrat relié à la résolution CA 15-10-14-08 par la firme CTM;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-20

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que soit abrogée** la résolution CA 15-10-14-08 et **de mandater** la firme *Centre de Téléphone Mobile* pour l'installation d'un site relais et d'une infrastructure d'antenne à la nouvelle caserne de la ville de Saint-Lazare pour un montant de vingt-trois mille quatre cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (23 449,92 \$) toutes taxes incluses et **d'autoriser** le préfet et la directrice générale adjointe à **négocier** et à **signer** une entente avec la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

12. ENVIRONNEMENT

12.1 COURS D'EAU

12.1.1 ENTRETIEN DU COURS D'EAU DEMPSEY, MUNICIPALITÉ DES COTEAUX, BASSIN 24 : SUIVI FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la réception des deux (2) soumissions;



CONSIDÉRANT l'écart important entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préliminaire des coûts en vue de réaliser les travaux;

POUR CES MOTIFS.

15-11-25-21

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **de rejeter** l'ensemble des soumissions reçues.

Proposition adoptée.

12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES 12.2.1 TRANSFERT DE SOMMES VERS LE FONDS GÉNÉRAL SGMR

CONSIDÉRANT les dépenses à venir dans le cadre du projet pilcte de la matière organique en lien avec la location et la modification d'un bâtiment en vue d'entreposer l'unité pilote de traitement afin de recevoir les résidus organiques, la gestion des opérations de la collecte et du transport ainsi que des opérations de l'unité de traitement et les besoins à venir en ressources humaines et matérielles, ainsi que l'optimisation de l'unité pilote de traitement et l'achat éventuel d'équipements périphériques;

CONSIDÉRANT les décisions prises par la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S) lors des rencontres de la SGMR V-S tenues le 5 octobre 2015 et 17 novembre 2015:

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fonds environnement et au poste budgétaire 02 452 30 339;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-22

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'autoriser** le directeur général ou la directrice générale adjointe de la MRC à procéder au transfert de :

17 000 \$ du poste budgétaire 02 452 30 339, pour le plan de communication;

38 000 \$ du fonds environnement de la MRC, pour les dépenses engagées à ce jour et à venir;

au fonds général de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S).

Proposition adoptée.

12.2.2 OFFRE DE SERVICE DE NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LA GESTION DES ÉCOCENTRES : SUIVI ET POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12.2.3 ÉCOCENTRE SAINT-ZOTIQUE : DEMANDE D'ACCEPTER LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zotique offrait déjà un lieu de dépôt des produits électroniques à leur citoyen;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zotique désire offrir ce service à même l'écocentre Saint-Zotique qui deviendrait un point de dépôt officiel du *Programme de ARPE Québec*, elle assumerait les coûts relatifs à l'achat et à l'installation des contenants admissibles, et ce, conformément aux exigences du Programme;

CONSIDÉRANT que la MRC pourrait modifier son entente avec le *Programme ARPE Québec* en vue de se prévaloir du montant de compensation pour les produits électroniques amassés au point de dépôt de l'écocentre Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S) lors de la rencontre de la SGMR V-S tenue le 17 novembre 2015.



POUR CES MOTIFS,

15-11-25-23

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'accepter** les produits électroniques à l'écocentre de Saint-Zotique, **d'autoriser** la direction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de signer une entente avec le *Programme ARPE Québec*.

Proposition adoptée.

12.2.4 ÉCOCENTRE SAINT-ZOTIQUE: DEMANDE CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE

La société de gestion des matières résiduelles nous demande de ne pas donner suite.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

13,1.1.1 VILLE D'HUDSON RÈGLEMENT NUMÉRO 645

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 645 a pour objet la modification du règlement de zonage numéro 526 dans le but de modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 645 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-24

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 645 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

13.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1713

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1713 a pour objet la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développement Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, éclairage et d'aménagement de la zone tampon du projet « Place 20-30-40 » - Phase 14 (rue Claude-Léveillée), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 1713 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-25

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 1713 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

13.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

13.2.1 ANALYSE DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-15 : OCTROI DE MANDAT



CONSIDÉRANT la réception des premiers projets de règlement de concordance de la municipalité de Pointe-des-Cascades au règlement numéro 167-15-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hélène Doyon urbaniste-conseil a réalisé le règlement modifiant le schéma d'aménagement aux fins de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme *Hélène Doyon urbaniste-conseil* en date du 13 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS.

15-11-25-26

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'octroyer** un mandat pour l'analyse de conformité des règlements de concordance de la municipalité de Pointe-des-Cascades à la firme *Hélène Doyon urbaniste-conseil* pour la somme maximale de trois mille dollars (3 000 \$) excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

13.2.2 RÉDACTION DE CHAPITRES DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la révision en cours du schéma d'aménagement en prévision d'une adoption d'un premier projet à l'été 2016;

CONSIDÉRANT le besoin de la MRC pour une assistance professionnelle pour la rédaction de chapitres, notamment ceux relatifs au transport et aux commerces et services;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Hélène Doyon urbaniste-conseil* a élaboré le programme de travail pour la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la firme Hélène Doyon urbaniste-conseil en date du 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-27

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un mandat pour une assistance professionnelle pour la révision du schéma d'aménagement à la firme *Hélène Doyon urbaniste-conseil* pour la somme maximale de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500 \$), excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

13.2.3 ASSISTANCE PROFESSIONNELLE POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - CHAPITRE DU PARC RÉGIONAL DU CANAL DE SOULANGES ET SES ABORDS : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la révision en cours du schéma d'aménagement en prévision d'une adoption d'un premier projet à l'été 2016;

CONSIDÉRANT le besoin de la MRC pour une assistance professionnelle pour la révision du chapitre sur le Parc régional du canal de Soulanges et ses abords;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges possède l'expertise pour accompagner la MRC dans la révision de ce chapitre;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges en date du 18 novembre 2015;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-28

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'octroyer** un mandat pour une assistance professionnelle pour la révision du chapitre du Parc régional du canal de Soulanges dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la somme maximale de trois mille dollars (3 000 \$), incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

14. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. CULTURE

16.1 PETIT POUVOIR DES CÈDRES - ANALYSE HISTORIQUE, ARCHITECTURALE ET MORPHOLOGIQUE EN VUE D'UNE STRATÉGIE PROSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la nouvelle vision de développement du canal de Soulanges et de ses abords telle que déterminée lors du lac-à-l'épaule du 20 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges possède l'expertise pour accompagner la MRC dans l'implantation et le déploiement de cette nouvelle vision:

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges en date du 17 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat permettra au dossier de mise en valeur du canal de Soulanges d'être redémarré et que les autres phases subséquentes pourront aussi évoluer parallèlement à ce mandat dont la fin est prévue pour le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 702 00 447;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-29

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Christian Thauvette** et résolu **d'octroyer** un mandat au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la production d'un rapport sur l'état de la situation du Petit Pouvoir des Cèdres pour la somme de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

16.2 PRIX OVATIONS - LETTRE DE FÉLICITATIONS

15-11-25-30

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **d'envoyer** une lettre de félicitations à tous les lauréats d'un prix Ovation pour l'année 2015.

Proposition adoptée.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 DEMANDE DE SUBVENTION - FORMATION POMPIER 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Monsieur le directeur général dépose le document en question et monsieur Patrick Bousez demande que soit accéléré le processus de nomination du nouveau conseiller en sécurité incendie.



18. RAPPORT DES ÉLUS

18.1 COMMENTAIRES CONFÉRENCE STRATÉGIE MARITIME : DÉPÔT

MOTION DE FÉLICITATIONS

15-11-25-31

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'adresser** à monsieur Guy Pilon, des félicitations pour tout le travail effectué dans ce dossier.

Proposition adoptée.

18.2 BUDGET COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : INFORMATION

Monsieur Guy Pilon dépose et commente le budget de la CMM ainsi que les augmentations afférentes.

18.3 GOUVERNANCE EN TRANSPORT COLLECTIF: INFORMATION

Monsieur Guy Pilon demande que la MRC de Vaudreuil-Soulanges appui la Table de la Couronne Sud dans ces démarches concernant le dossier de la gouvernance en transport collectif.

15-11-25-32

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'envoyer** une lettre afin **d'appuyer** la Table de la Couronne Sud dans ses démarches relatives à la gouvernance en transport collectif.

Proposition adoptée.

18.4 DOSSIER PIPELINES : APPUI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À LA NATION MOHAWK DE KANESATAKE FAISANT SUITE À LA PRÉSENTATION DU GRAND CHEF SERGE SIMON OTSI

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a donné son aval à la demande de la compagnie Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9B reliant Sarnia à Montréal, d'en augmenter la capacité et de modifier la réglementation pour permettre le transport du pétrole lourd;

CONSIDÉRANT QUE cette ordonnance était assortie de trente (30) conditions à respecter avant et après la mise en service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu que les informations qui figurent dans les documents soumis par Enbridge à l'ONE et à la CMM ne permettent pas de respecter les conditions fixées par l'ONÉ, en particulier les conditions 18, sur les franchissements des cours d'eau et 20, sur les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'à la condition 18, le lieu et la fréquence des activités de surveillance et la description de la manière dont seront gérés les risques environnementaux liés aux franchissements des cours d'eau n'ont pas été précisés par Enbridge;

CONSIDÉRANT QU'à la condition 20, les zones sujettes à de graves conséquences n'ont pas été identifiées pour chacune des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT la présentation du Grand chef Serge Simon Otsi à l'effet que le Conseil de bande des Mohawks de Kanesatake s'inquiète des effets du transport et de l'exploitation des hydrocarbures sur l'environnement et les peuples autochtones;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 14-09-17-15, la MRC s'opposait au renversement de la conduite 9B pour des raisons du non-respect par Enbridge des conditions 18 et 20 de la décision de l'ONE du 6 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas reçu de réponses adéquates de la part de l'ONE et d'Enbridge;

CONSIDÉRANT QUE le transport par oléoduc et par gazoduc doit être réglementé plus sévèrement par le fédéral, entre autres en étant assujetti à la réglementation s'appliquant au transport des marchandises dangereuses;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral devrait mettre en place des mesures pour diminuer notre dépendance au pétrole et viser l'arrêt de son utilisation à moyen et long termes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral devrait donner plus de pouvoirs de contrôles à un tribunal indépendant pour gérer l'industrie des pipeliniers;

POUR CES MOTIFS,

15-11-25-33

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **avise à nouveau** l'Office national de l'énergie (ONÉ) et le gouvernement fédéral de son opposition à l'inversion de l'Oléoduc 9B d'Enbridge, tant et aussi longtemps que des garanties en matières des conditions 18 et 20 soient faites à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges fasse part à l'ONÉ et au gouvernement fédéral de son insatisfaction relative aux réponses de la compagnie Enbridge à l'égard des mesures à mettre en place notamment pour le franchissement des cours d'eau et pour faire face aux situations d'urgence;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie les démarches du Conseil de bande des Mohawks de Kanesatake;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande l'appui et l'engagement des députés provinciaux de Soulanges, de Vaudreuil et du député fédéral de Vaudreuil-Soulanges à défendre les intérêts des citoyens dans ce dossier;

que copie de la présente soit acheminée à :

- L'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada
- Monsieur Peter Watson, président, Office national de l'énergie
- Le Grand chef Serge Simon Otsi du Conseil de bande des Mohawks de Kanesatake
- L'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada
- L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et Procureure générale du Canada
- L'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada
- L'honorable Marc Garneau, ministre des Transports du Canada
- L'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et Protection civile du Canada
- Madame Anne Minh Thu Quach, députée de Salaberry-Suroît
- Monsieur Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges
- Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec
- Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique
- Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et adjointe parlementaire du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (volet politique nationale de l'eau)
- Monsieur Denis Coderre, président, Communauté métropolitaine de Montréal
- Monsieur Scott Pearce, préfet, MRC d'Argenteuil
- Monsieur Paul Larocque, préfet, MRC Thérèse-De Blainville
- Monsieur Jean Bouchard, préfet, MRC Mirabel
- Monsieur Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités
- Madame Suzanne Roy, présidente, Union des municipalités du Québec

Proposition adoptée.

18.5 ENTENTE EN MÉDIATION CULTURELLE

Monsieur Jean-Yves Poirier revient sur la signification d'une médiation culturelle. Il informe également les membres que des formations gratuites d'une durée de trois heures auront lieu à compter du mois de février. Il ajoute que le Conseil des Arts de Vaudreuil-Soulanges s'est mérité une bourse de mille dollars (1 000 \$), de la part de Desjardins, pour son implication dans la communauté.



19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

alela

Madame Lorraine Caron, du groupe Les Citoyens au Courant, fait des affirmations et pose des questions en lien avec le dossier des pipelines.

Plusieurs agriculteurs de la région potentiellement touchés par le projet du pôle logistique font des affirmations et posent des questions en lien avec ce dossier.

D'autres citoyens ont posé des questions en lien avec les dossiers de l'entretien des cours d'eau, du pôle logistique et des pipelines.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT

15-11-25-34

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 37.

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDE

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général

et secrétaire-trésorier